



Litige Locataire/ Bailleur

Par Libelle

Bonjour,

Je voulais savoir par rapport à la caf qui a noter dans son rapport remplacer la parois de douche car elle est fissurer, un " professionnel " à simplement camoufler la fissure avec une plaque de carbone, est-ce légale, doit-il la remplacer obligatoirement au vu que cela est tout de même noter remplacer dans le rapport ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Demandez à la CAF de venir constater si la réparation est suffisante ou pas.